



Rapport d'activités

ANNEE 2022





LE MOT DU PRESIDENT

En 2022 le syndicat a continué à partager son projet et ses ambitions. Ses membres se sont élargis avec l'adhésion du territoire Grand Paris Grand Est et celle de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne sur la totalité de son territoire concrétisant ainsi une collaboration active et de longue date.

La structuration et les outils de Marne Vive ont démontré leur pertinence : une présence au plus proche des besoins, des expertises ciblées, des partenariats sur l'ensemble du bassin aval de la Marne : ce sont plus de 100 dossiers qui ont été étudiés, 300 réunions animées, sur la seule année 2022. Au Big Jump, le 10 juillet, 1000 personnes se sont retrouvées au bord de l'eau pour souligner l'attachement à la défense des rivières et l'espoir de s'y rebaaigner.

Grâce à la participation et l'implication de tous, la dynamique Marne Vive ne faiblit pas. Elle est chaque jour justifiée et face aux enjeux de l'adaptation au changement climatique, du renforcement de la biodiversité et de la gestion durable des ressources en eau, elle permettra d'accompagner nos habitants et nos territoires.

Sylvain BERRIOS

SOMMAIRE

UN SYNDICAT AU SERVICE DU BASSIN VERSANT AVAL DE LA MARNE	5
Le territoire	5
Les membres du Syndicat en 2022	5
3 missions : restaurer les rivières et favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de la ressource en eau pour des rivières propres et résilientes, créer des espaces de nature et de paysages liés à l'eau dans la ville de demain »	7
Des modalités d'intervention variés	8
Les moyens	9
CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE PARTAGEE DE L'EAU & FAIRE EVOLUER LA PRISE EN COMPTE DES MILIEUX AQUATIQUES	9
LE SAGE MARNE CONFLUENCE	10
L'animation des instances : les outils du travail collectif	11
La formulation des avis sur les dossiers, un engagement réglementaire et la mise en lumière des besoins d'accompagnement.....	13
L'appui à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, un enjeu essentiel pour l'avenir	13
ACCOMPAGNER LES PROJETS POUR REDUIRE LES PRESSIONS SUR LA RESSOURCE ET SUR LES RIVIERES	15
LE CONTRAT TRAMES VERTES BLEUES MARNE CONFLUENCE 2018-2023	15
APPORTER UNE EXPERTISE POUR DES PROJETS VERTUEUX INTEGRATEURS DES PAYSAGES DE L'EAU EN VILLE	18
Un engagement fort pour une gestion intégrée des eaux de pluie	18
Sensibiliser aux paysages de l'eau via le Plan de Paysage.....	20
DEFENDRE LES ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE	21
LE SUIVI DES GRANDES DEMARCHES	21
INFORMER & METTRE EN PARTAGE	22
AMELIORER LA CONNAISSANCE ET MOBILISER LE TERRITOIRE	23
L'OBJECTIF BAINNADE	23
L'accompagnement des villes candidates et le lancement des études préparatoires à l'ouverture des baignades.....	23
L'acquisition des connaissances sur la qualité de la Marne	24
La sensibilisation, le partage de l'objectif et les engagements collectifs.....	25
L'ANNEE 2022 EN CHIFFRES	26
ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS	28
Bilan financier 2022.....	28
Détail des recettes et des dépenses de fonctionnement	28
Détail des recettes et des dépenses d'investissement.....	29
Décisions prises lors des comités syndicaux de 2022	29
Décisions prises lors de la Commission Locale de l'Eau	30
Les marchés suivis en 2023.....	31
ANNEXE 1: LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU	32
SAGE MARNE CONFLUENCE	32

Photos page de couverture : Big Jump 2022 Saint-Maur et Champigny réunis pour l'événement ; Lac des Nouilles à Noisy-le-Grand après réaménagement

UN SYNDICAT AU SERVICE DU BASSIN VERSANT AVAL DE LA MARNE

Le territoire

Le périmètre d'action du Syndicat Marne Vive est celui du SAGE Marne Confluence soit **270km²** regroupant **52 communes** réparties sur quatre départements (la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et la Ville de Paris) et positionné à l'interface entre le bassin de la Marne et la zone dense de la métropole parisienne.

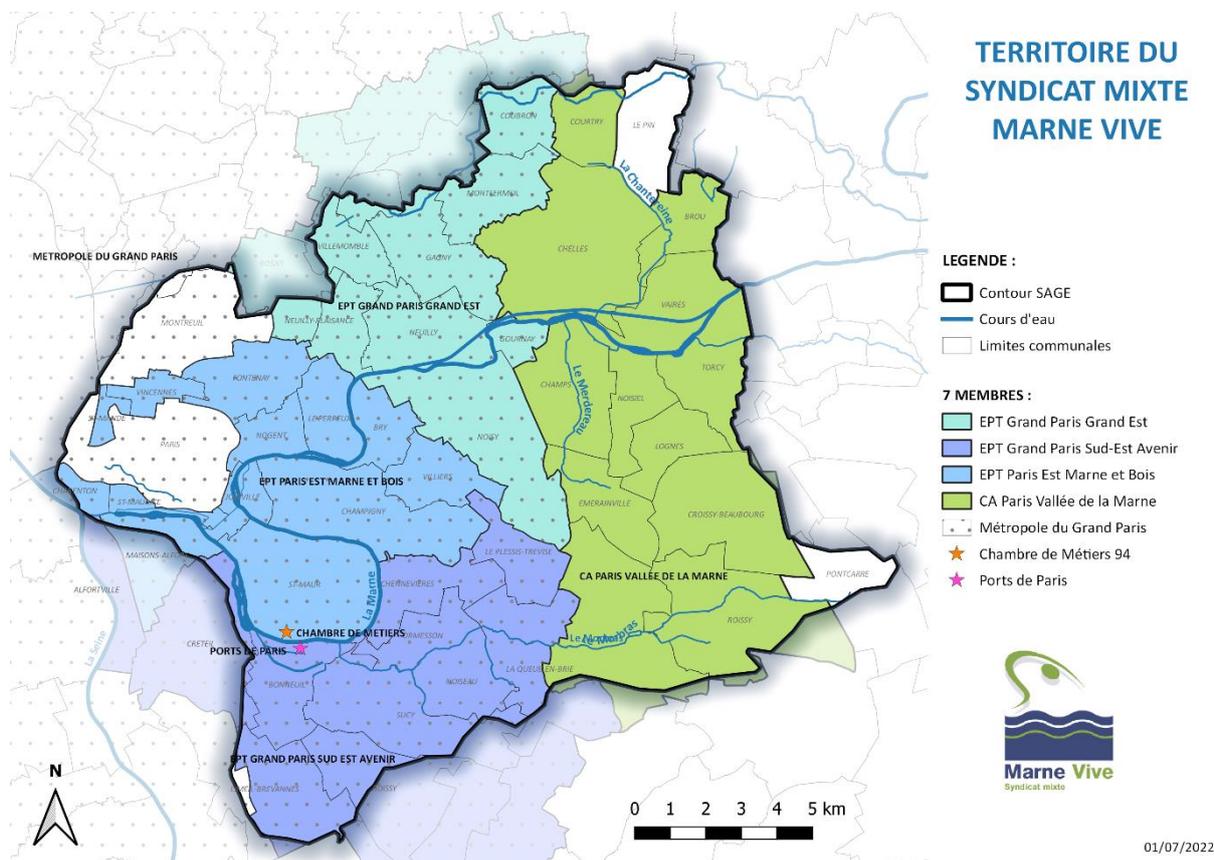


Figure 1 : Périmètres d'intervention administratif et hydrographique du Syndicat Marne Vive

Les membres du Syndicat en 2022

Après la réorganisation territoriale de 2016, les membres du Syndicat Marne Vive se sont progressivement transformés : les communes ont très majoritairement été remplacées par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale porteuses des compétences eau-assainissement et urbanisme. Le Syndicat Marne Vive est constitué de **7 membres** dont dix-neuf représentants siègent au comité syndical.

Au 1er juillet 2022, la CA Paris Vallée de la Marne a adhéré pour l'intégralité de son territoire et l'EPT Grand Paris Grand Est est également devenu membre, intégrant la commune historiquement adhérente de Gournay-sur-Marne.

Le Syndicat Marne Vive couvre ainsi 46 communes sur les 52 que compte le périmètre du SAGE Marne Confluence, soit 1,3 millions d'habitants.

<p>1. Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne <i>(pour le compte des villes de Brou, Chelles, Courtry et Vaires)</i></p>	<p>Mme Stéphanie BARNIER, Vice-Présidente Mme Edmonde JARDIN M. Jacques PHILIPPON <i>Suppléante Mme Colette BOISSOT</i> <i>Suppléante Mme Monique COULAIS</i> <i>Suppléant M. Christian COUTURIER</i></p>
<p>2. Établissement Public Territorial 9 : Grand Paris Grand Est</p>	<p>M. Patrick BRUCH M. Eric FLESSELLES M. Pascal BUTIN M. Jean Michel BLUTEAU <i>Suppléant M. Claude SPIQUEL</i> <i>Suppléant M. Normando MOREIRA</i> <i>Suppléant M. Pierre Bornand</i> <i>Suppléante Mme Michèle CLAVEAU</i></p>
<p>3. Établissement Public Territorial 10 : Paris Est Marne et Bois</p>	<p>M. Sylvain BERRIOS, Président M. Michel DESTOUCHES Mme Tatiana SAUSSEREAU, Vice-Présidente Mme Virginie TOLLARD <i>Suppléante Mme Caroline ADOMO</i> <i>Suppléant M. Pascal TURANO</i> <i>Suppléante Mme Bénédicte MARETHEU</i> <i>Suppléant M. Pierre-Michel DELECROIX</i></p>
<p>4. Établissement Public Territorial 11 : Grand Paris Sud Est Avenir <i>(pour le compte des villes d'Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil, Chennevières, Créteil, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Tréville, Limeil-Brévannes, Noisieu, Ormesson, Sucy-en-Brie)</i></p>	<p>M. Jean-Pierre CHAFFAUD M. Yvan FEMEL M. Bruno HELIN, Vice-Président M. Denis OZTORUN <i>Suppléante Mme France BERNICHI</i> <i>Suppléant M. Bruno CARON</i> <i>Suppléante Mme Françoise LECOUFLE</i> <i>Suppléant M. François VITSE</i></p>
<p>5. Ports de Paris, Agence Seine Amont à Bonneuil</p>	<p>M. Éric FUCHS <i>Suppléante Mme Sophie MANCA</i></p>
<p>6. Chambre de Métiers et d'Artisanat du Val-de-Marne</p>	<p>M. Julien MIE <i>Suppléant M. Benjamin CAPOULUN</i></p>
<p>7. Métropole du Grand Paris</p>	<p>M. Laurent CATHALA M. Arnaud VEDIE <i>Suppléant M. Jean-Pierre BARNAUD</i> <i>Suppléant M. Patrick DOUET</i></p>

Tableau 1 : liste des délégués du Syndicat Marne Vive en 2022

3 missions : restaurer les rivières et favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de la ressource en eau pour des rivières propres et résilientes, créer des espaces de nature et de paysages liés à l'eau dans la ville de demain »

Créé en 1993 à l'initiative de collectivités et d'acteurs du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, le Syndicat mixte Marne Vive a pour **objectif statutaire la reconquête de la qualité de la Marne** et particulièrement de **la baignade**, usage interdit en 1970 dans le Val-de-Marne puis progressivement dans les années 80 en Seine-Saint-Denis.

Il intervient ainsi pour :

- **Restaurer les rivières et favoriser la biodiversité**
- **Améliorer la qualité de la ressource en eau, pour des rivières propres et résilientes**
- **Créer des espaces de nature et de paysages liés à l'eau dans la ville de demain**

Encadrés à l'ouest par Paris et à l'est par Marne-la-Vallée, à cheval sur la Métropole du Grand Paris et le département de Seine-et-Marne, les membres du Syndicat ont **mutualisé leurs forces pour bâtir une stratégie, développer des actions pour améliorer la qualité écologique de la rivière**, soumise à de nombreuses pressions urbaines et source de fortes aspirations par les habitants.

En effet, la Marne, sur le territoire, est la ressource en eau de près de 2 millions d'habitants, le support de la navigation commerciale et de loisirs nautiques. Ses berges accueillent des cheminements piétons pour des riverains en quête de ressourcement ou de fraîcheur et elles sont souvent marquées par la vie urbaine. Le site est riche d'histoire et de culture. Enfin, comme tout espace naturel, la Marne et ses affluents doivent pouvoir bénéficier de conditions favorables pour héberger une biodiversité adaptée et protégée pour faire face au développement et à l'intensité urbaine.

La rivière, ses affluents et ses milieux associés sont donc au cœur d'une mosaïque d'enjeux qui font toute la richesse du territoire et l'importance de la mise en œuvre d'une stratégie commune, partagée et concertée.

Face à tous ces enjeux, dont il entend assurer un équilibre, le Syndicat Marne Vive a progressivement diversifié ses actions et s'est doté de différents outils :

- Dès 1994 il réunit les différents acteurs liés à la rivière et réalise des études de diagnostic en vue d'élaborer un schéma directeur
- 2000, le Syndicat approuve son **Schéma Directeur** : l'objectif baignade est retenu et structure l'ensemble des opérations de son territoire
- Dans les années 2000, il élabore un observatoire de la rivière pour sensibiliser aux paramètres indicateurs de la qualité de l'eau
- 2002-2007 : le Syndicat anime un **1^{er} contrat de bassin**, programme d'actions pluriannuel pour la Marne que les membres s'engagent à réaliser : 37M€ d'études et de travaux ont été investis.
- 2005 : il organise avec l'association European River Network (ERN) le premier **Big Jump** sur la Marne
- 2008 : le Syndicat s'engage à accompagner les acteurs du territoire aval de la Marne pour élaborer le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence**, document stratégique et de planification dans le domaine de l'eau et réalise l'étude préliminaire
- 2010 : le Syndicat devient la structure porteuse de la phase d'élaboration du SAGE Marne Confluence

- 2010 : un **2^{ème} contrat de bassin 2010-2015**, est ouvert aux villes non membres du Syndicat pour amplifier la dynamique des opérations pour la rivière. Fin 2015, 106 M€ d'études et de travaux ont été engagés pour la Marne et pour le Ru de Chantereine
- 2015 : le Syndicat lance la première campagne de suivi de la qualité bactériologique de la Marne
- En 2017 : il modifie ses **statuts** pour prendre en compte l'évolution des compétences et notamment la création de la compétence GEMAPI ainsi que la réorganisation administrative qui redistribue les compétences eau, assainissement, urbanisme et aménagement
- 2018 : le **SAGE Marne Confluence** est approuvé le 2 janvier, il fixe 6 objectifs généraux de gestion équilibrée des milieux aquatiques ; le Syndicat est confirmé pour porter la phase de mise en œuvre du SAGE.
- 2018 : un nouveau **contrat d'actions** « Trame vertes et bleues » Marne Confluence 2018-2023 est signé, regroupant 22 signataires, maîtres d'ouvrages pour un programme d'action de 98 millions d'euros
- 2019 : le Syndicat déploie une **nouvelle animation « eaux pluviales »** pour sensibiliser à la question de la gestion des eaux pluviales et développer les pratiques de projets plus vertueux
- 2019 : le **Plan Paysage** est approuvé et sa diffusion commence avec l'aide des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).
- 2020 : le SAGE entre dans sa 3^{ème} année de mise en œuvre et le Syndicat poursuit son développement pour accompagner les porteurs de projets.
- 2021 : le contrat Marne Confluence 2018-2023 est labellisé « **Contrat de Territoire Eau et Climat** » par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Arrivé à mi-parcours, il est renforcé par l'inscription de nouvelles actions qui portent son montant à 226 millions d'euros.
- 2022 : le Syndicat accueille de nouvelles collectivités adhérentes et **couvre désormais quasi-intégralement le périmètre du SAGE Marne Confluence.**

Des modalités d'intervention variées

L'objectif du Syndicat est de défendre les intérêts multiples de la rivière, avec les acteurs locaux, les services de l'Etat et ce grâce à différents outils : les contrats d'actions, le SAGE Marne Confluence, le Plan de Paysage, le Big Jump ...

Ses statuts (2017) précisent dans leur article 1 relatif à son objet :

« Il a pour objet l'élaboration, la modification, la révision, le suivi et l'accompagnement dans la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence. Il participe à la préservation et à l'amélioration du milieu naturel (eau, faune, flore) sur le bassin versant de la Marne, à la gestion équilibrée et durable des usages et des milieux ainsi qu'aux opérations pouvant concourir à retrouver l'usage de la baignade en Marne ».

Ses modalités d'intervention sont variées. Le Syndicat accompagne ses membres dans la mise en place de leurs projets et de leurs travaux, il communique sur les résultats obtenus et il suit les grands projets du territoire. En parallèle et au quotidien, le Syndicat Marne Vive **dispose d'un programme d'études sur la Marne**, afin de mieux la connaître et identifier ses forces et ses vulnérabilités.

Il suit également les grands projets du territoire afin de sensibiliser les acteurs à la question de l'eau et faire connaître et respecter les objectifs du SAGE. **Enfin, il constitue une gouvernance partagée de l'eau sur le bassin versant aval de la Marne.**

Le Syndicat Mixte Marne Vive s'engage donc activement pour protéger la Marne et ses affluents tout en tenant compte des aspirations du terrain et des modifications du contexte territorial (cf. Annexe 1 – les Objectifs Généraux du SAGE).

Les moyens

En 2022, l'équipe technique est constituée de 6 personnes :

- 3 ingénieurs : animation du contrat d'actions, animation du SAGE Marne Confluence, animation eaux pluviales ;
- 1 responsable administratif (mis à disposition à temps plein, par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés) ;
- 1 directrice, ingénieure ;
- 1 chargée de mission auprès du Président (mise à disposition à temps partiel 10%)

Les locaux : l'équipe technique et administrative du Syndicat est située au **77 quai de la Pie, en bord de Marne**, dans la « Maison de la Nature », qu'elle occupe avec le service Développement Durable de la Ville.

Le **budget** 2022 s'est décomposé de la façon suivante :

- un budget de 57 228,73 € en investissement et 1 578 835,22 € en fonctionnement ;
- des cotisations des membres et participations volontaires à hauteur de 390 315,00 € ; fixées par délibération chaque année, elles s'élèvent par exemple en 2022 à 0,36€ / habitant pour les communes et 0,30€ / habitant pour les EPT / CA. Des forfaits sont proposés pour les autres entités.
- des subventions à hauteur de 394 134,50 € sur les dossiers d'études et les postes.
- l'autofinancement, qui a complété ce budget (essentiellement des reports d'actions).



Figure 2 : Les élus et les habitants mobilisés lors du Big Jump 2022 aux côtés du Syndicat Marne Vive

CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE PARTAGEE DE L'EAU & FAIRE EVOLUER LA PRISE EN COMPTE DES MILIEUX AQUATIQUES

Le SAGE Marne Confluence

Le SAGE Marne confluence, dont l'élaboration a formellement débuté en 2010, a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 2 janvier 2018. Il comprend 6 Objectifs généraux (dans le Plan d'Aménagement et Gestion Durable) et un Règlement, que tout porteur de projet sur le territoire se doit de respecter. Le SAGE touche tous les enjeux de l'eau et s'applique aux plans et projets dans un rapport de compatibilité, voire de conformité : il permet donc de faire évoluer la prise en compte de l'eau dans les opérations et outils de planification. Cet outil réunit les acteurs du territoire autour des enjeux de l'eau, afin de ressortir les problématiques, de s'accorder sur des priorités d'action et de mobilisation.

En 2022, le SAGE est entré dans sa 5ème année de mise en œuvre. L'implication du Syndicat dans les projets de territoire et son regard vis-à-vis de la mise en œuvre permet d'évaluer les modalités d'application du SAGE, les thématiques pleinement appréhendées et celles qui méritent un accompagnement et des outils à élaborer.

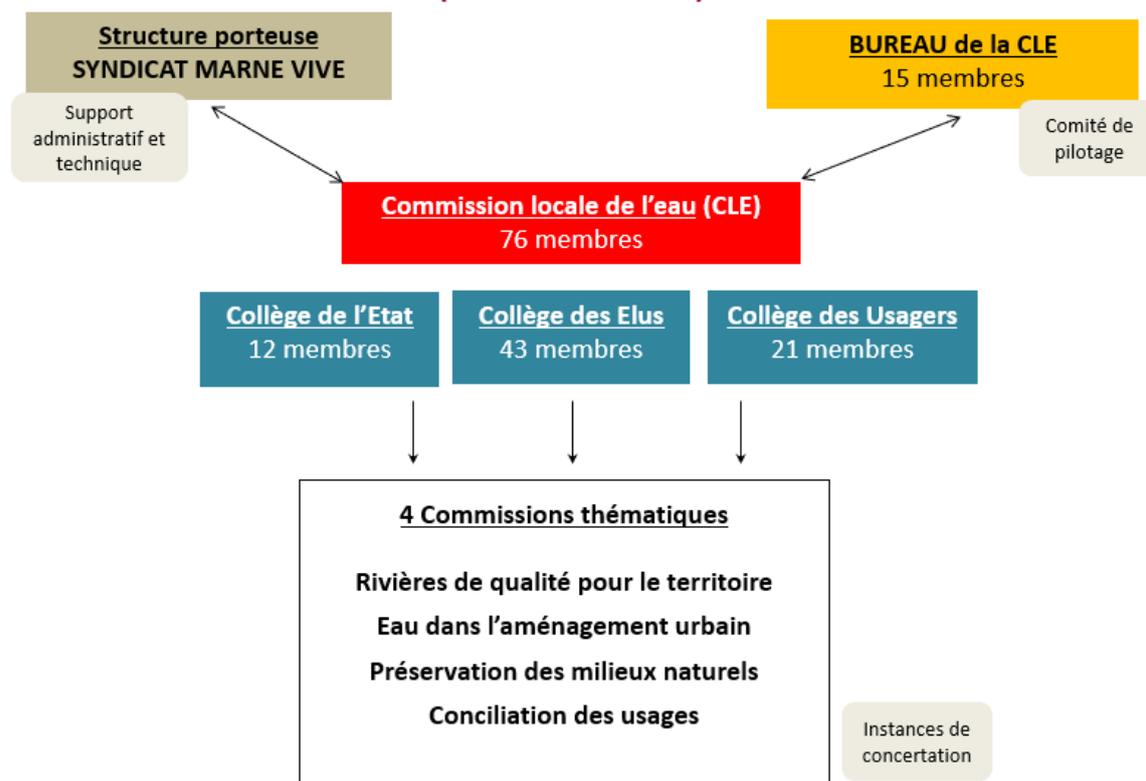
L'année 2022 a été marquée par :

- le nouvel arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau, pour le mandat de 6 ans couvrant la période 2022-2028, et par le renouvellement du Bureau à l'unanimité des votants
- le début de la mise en œuvre des feuilles de route 2021-2024 des commissions thématiques du SAGE, établies en 2021 ;
- un accompagnement territorial particulièrement appuyé pour la mise en compatibilité des documents et des autorisations d'urbanisme avec le SAGE ;
- le respect des engagements réglementaires en tant que structure porteuse du SAGE (dossiers Loi sur l'Eau), couplé à une expertise technique apportée à la CLE (analyses) ;
- la mobilisation confirmée des acteurs du bassin versant dans les instances du SAGE.



Figure 3 : Commission locale de l'eau du 6 juillet 2022 – élection du Bureau

L'animation des instances : les outils du travail collectif



La Commission Locale de l'Eau

Le Syndicat a réuni la Commission Locale de l'Eau le 6 juillet. La mobilisation a été bonne, avec un taux de participation de 78%. Le mandat 2016-2022 étant achevé, un nouveau mandat 2022-2028 a été lancé. Le Bureau a été renouvelé permettant à la CLE de disposer **d'un nouvel exécutif au complet** :

Président : Sylvain BERRIOS (SMV)
Vice-Président(e)s : Michèle CLAVEAU (Noisy-le-Grand) – Chantal DURAND (CD94) – Dan LERT (Paris) – Jacques PHILIPPON (Chelles)
Présidences des commissions thématiques :
Eau dans l'aménagement urbain : Bélaïde BEDREDDINE (CD93)
Rivières de qualité pour le territoire : Virginie TOLLARD (PEMB)
Préservation des milieux naturels : Hocine OUMARI (SMAM)
Conciliation des usages : Laurent CHERY-DROUET (CDCK94)
Représentants des usagers : CD Aviron 94 - CDCK 94 - R.E.N.A.R.D.
Représentants des services de l'Etat : DRIEAT – DDT77 - AESN

Outre les points à l'ordre de jour, permettant de partager le rapport annuel, le budget et les points saillants du programme d'actions 2022, **les débats ont permis d'aborder la question de la sensibilisation des services instructeurs droits des sols aux exigences du SAGE, les travaux programmés sur le bassin versant du Morbras et les enjeux de la baignade en Marne.**

Le Bureau, quant à lui, avait été réuni en février pour valider l'ordre du jour et la date de la tenue de la séance de la CLE.

Les commissions thématiques

3 Commissions thématiques avaient déjà élaborées, en 2021, leurs feuilles de route 2021-2024. En janvier 2022, la **Commission Thématique « Eau dans l'aménagement urbain »** a été réunie (visioconférence). Sous forme d'atelier et grâce à un travail d'analyse et d'entretiens menés en amont par l'équipe d'animation, elle a défini sa **feuille de route 2021-2024**, afin de se projeter dans des perspectives de travail et accompagner opérationnellement la mise en œuvre du SAGE.

En octobre, l'**inter-commission « Préservation des milieux / Conciliation des usages »** a été mobilisée. Inscrite dans les feuilles de route de ces 2 commissions thématiques, la réunion répond à un besoin des acteurs locaux de **s'assurer que toute ouverture au public des milieux aquatiques ne compromet pas leur protection**. Afin de permettre des débats concrets et opérationnels, cette 1^{ère} réunion a été centrée sur le secteur de la boucle de Saint-Maur / Champigny.

L'arrêté préfectoral de protection de biotope a été présenté ; à sa suite, les participants ont souhaité solliciter une extension du périmètre sur un bras des îles de Brétigny, demande relayée auprès de la DRIEAT par le Président de la CLE, pour assurer la quiétude des oiseaux qui s'y reposent.

Les propriétaires des îles (Saint-Maur, CD94) n'ont pas émis de difficultés particulières par rapport aux usages nautiques. Les représentants des usagers, quant à eux, ont souhaité disposer d'une plaquette de sensibilisation aux enjeux écologiques des îles classées, à distribuer aux licenciés et aux pratiquants.

Les attentes vis-à-vis du SAGE sont toujours exprimées par les acteurs de la CLE ; le Syndicat se mobilise au quotidien pour contribuer à leur mise en réseau et répondre à leurs besoins, en termes d'outils ou de retours d'expérience.



Figure 4 : Inter-commission « Préservation des milieux naturels » et « Conciliation des usages »
le 19 octobre 2022

La formulation des avis sur les dossiers, un engagement réglementaire et la mise en lumière des besoins d'accompagnement

Dans le cadre de sa mission de mise en œuvre du SAGE, le Syndicat Marne Vive se doit d'accompagner la CLE dans la formulation des avis sur les dossiers Loi sur l'Eau pour lesquels elle est consultée. L'objectif est de veiller au respect des objectifs et des prescriptions du SAGE par les projets.

En 2022, **la CLE a été saisie sur 6 dossiers soumis à Autorisation Environnementale**, et le Syndicat a analysé **6 dossiers en phase d'instruction administrative, 13 dossiers soumis à Déclaration** au titre de la Loi sur l'Eau et **7 Porter-à-Connaissances**. En outre, 54 dossiers de déclaration ont été réceptionnés pour information de la CLE.

Le tableau récapitulatif des dossiers Loi sur l'Eau soumis à Déclaration, pour lesquels la CLE a été informée par l'Etat, est mis en ligne sur le site du SAGE. Les avis émis par la CLE sur les dossiers soumis à Autorisation Environnementale sont également téléversés sur le site internet ; pour rappel, l'avis de la CLE est un avis consultatif mais versé au dossier réglementaire consultable par le public lors des enquêtes publiques.

Au-delà des missions réglementaires, le Syndicat accompagne également des porteurs de projets soumis aux articles du Règlement du SAGE pour aider à la mise en conformité des opérations. Ainsi, à l'occasion du dépôt de permis de construire de plus de 1 000m² sur les bassins versants des affluents, le Syndicat peut émettre des observations techniques, sur demande des services urbanisme et/ou des pétitionnaires. En 2022, **80 analyses ont été rendues, en progression d'un facteur 2 par rapport à 2021. Une large majorité présente un risque de non compatibilité / conformité avec le SAGE. Certains dossiers évoluent favorablement après l'analyse de la cellule d'animation, ce qui démontre à la fois les marges de manœuvres possibles et l'intérêt de poursuivre le travail de sensibilisation et d'accompagnement.**

Face au nombre croissant de sollicitations, le syndicat mettra en place en 2023 :

- Une sensibilisation des instructeurs droit des sols sur les points de vigilance à avoir en matière de gestion des eaux pluviales, de préservation des zones humides et des cours d'eau, pour cibler les sollicitations sur les cas complexes
- Une collaboration étroite avec les services assainissement pour accélérer la mise en compatibilité des règlements d'assainissement avec le SAGE et les doter d'un cadre réglementaire équivalent au SAGE pour rendre leurs propres avis sur les projets
- Une note de cadrage à destination des porteurs de projets, décrivant les exigences du SAGE et les méthodes pour y répondre, à transmettre par les services urbanisme aux pétitionnaires en amont du dépôt des permis.

L'appui à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, un enjeu essentiel pour l'avenir

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE devait réglementairement être opérée avant fin 2020, facilitant ainsi l'émergence d'opérations d'aménagement et d'urbanisme compatibles / conformes avec le SAGE dès leur conception.

Depuis 5 ans, le Syndicat a multiplié les outils et les canaux de diffusion et d'analyse pour accompagner ces changements et convaincre les collectivités du sens et du projet de territoire que le SAGE peut apporter en matière de cadre de vie, de rapport aux cours d'eau, aux milieux naturels, etc.

En 2022, ce sont 19 documents qui ont été analysés, dont 7 concernent de nouveaux territoires. Près des 2/3 des documents d'urbanisme ont été analysés en 5 ans, ce qui démontre l'engagement fort du Syndicat sur cet aspect.

A noter particulièrement, l'accompagnement des PLUi sur les territoires des EPT qui a fait l'objet d'un engagement marqué en 2022, ainsi que l'analyse du SCOT métropolitain et la contribution au SDRIF-E ; ces documents « supra » (en termes d'échelles et d'application normative) ont en effet vocation à donner les lignes directrices pour les échelons plus locaux.

Un des enjeux futurs sera d'évaluer si les demandes du SAGE ont bien été prises en compte dans tous les documents (mise à jour de l'étude SMV / CAUEs menée en 2020). Pour rappel, en 2020, sur 52 communes : 2/3 citaient le SAGE, 1/3 le plan de paysage. Plus de 80% ne cartographiaient pas les zones humides. 2/3 ne préconisaient pas la gestion des eaux pluviales.



Figures 5 : Limitation de l'imperméabilisation dans les projets - nouvelle déchetterie intercommunale à Bonneuil-sur-Marne (photo du haut)
Préservation des fonctionnalités des cours d'eau et de leur naturalité – exemple de berges à Saint-Maur (photo du bas)

ACCOMPAGNER LES PROJETS POUR REDUIRE LES PRESSIONS SUR LA RESSOURCE ET SUR LES RIVIERES

Le contrat trames vertes bleues Marne Confluence 2018-2023

Le contrat d'actions Trames vertes et bleues Marne Confluence "Pour reconquérir la biodiversité, la baignade en Marne et l'eau dans la ville" 2018-2023 constitue l'un des outils contribuant à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Marne Confluence.

Ce programme d'actions pluriannuel comporte des études et des travaux répartis sur l'ensemble du bassin versant. Il a été établi et signé par **23 entités, son montant global est de 226 Millions €**, répartis en 4 objectifs :



• **A : RESTAURER LE MILIEU NATUREL** ET POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE : 15M€



• **B : MAITRISER LES RUISSELLEMENTS** EN CONCOURANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN VERT POUR L'ÎLE-DE-FRANCE : 14M€



• **C : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX** ET PROTEGER LA RESSOURCE : 196M€



• **D : COORDINATION DES ACTIONS, SUIVI ET COMMUNICATION** : 0,4M€

16 PORTEURS DE PROJETS	
Etablissement Public de Territoire Est Ensemble	
Etablissement Public de Territoire Grand Paris Grand Est	
Etablissement Public de Territoire Grand Paris Sud Est Avenir	
Etablissement Public de Territoire Paris Est Marne et Bois	
Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne	
Ville de Chelles	
Ville de Noisy-le-Grand	
Ville de Paris	
Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras	
Syndicat Marne Vive	
3 FINANCEURS	
Syndicat Mixte d'Aménagement du Morbras	Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)
Syndicat Marne Vive	Région Île-de-France
Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis	Conseil Départemental de la Seine-et-Marne (CD77)
4 PARTENAIRES	
Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Marne	Eau de Paris
HAROPA Ports de Paris	Métropole du Grand Paris (MGP)
SADEV94	Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF)
Société publique locale d'aménagement de rénovation et d'équipement de Noisy-le-Grand (SOCAREN)	Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)

16 porteurs de projets ont inscrit des opérations dans ce contrat et bénéficient ainsi des **financements priorités** des 3 partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Île-de-France et le Département de la Seine-et-Marne. 4 partenaires impliqués dans la préservation de la qualité écologique de la Marne soutiennent également la démarche.

Le Syndicat Marne Vive assure l'animation du contrat : il accompagne les signataires dans la réalisation du programme prévisionnel, il intervient au besoin en tant que facilitateur ou expert technique et il organise les échanges nécessaires au bon déroulement du contrat.

Afin de faciliter l'émergence des opérations et leur financement, l'animation apporte un soutien technique aux porteurs de projet, en :

- Apportant une expertise technique sur les dossiers ;
- Fournissant des études et des données disponibles ;
- Sensibilisant les maîtres d'ouvrages aux enjeux de compatibilité voire de conformité des projets avec le SAGE ;
- Rapprochant les porteurs de projets, les financeurs et les services en charge des procédures réglementaires ;
- Participant à la constitution des réseaux d'acteurs sur les projets.

En 2022, **4 opérations sur les milieux naturels (Marne, Bras du Chapitre/barrage de Créteil, Bras de Polangis, Morbras, Chantereine) et 7 opérations sur l'assainissement ont pu être accompagnées par Marne Vive**, avec un accent particulier mis sur le ru de Chantereine considéré comme un milieu prioritaire au titre du contrat, le Morbras bénéficiant désormais d'une étude globale lancée en 2019. En matière d'assainissement, l'accompagnement a porté sur l'élaboration des Schémas Directeurs d'Assainissement Intercommunaux, en rappelant les objectifs du SAGE et les enjeux portés par le SMV (préservation de la ressource, objectif baignade).

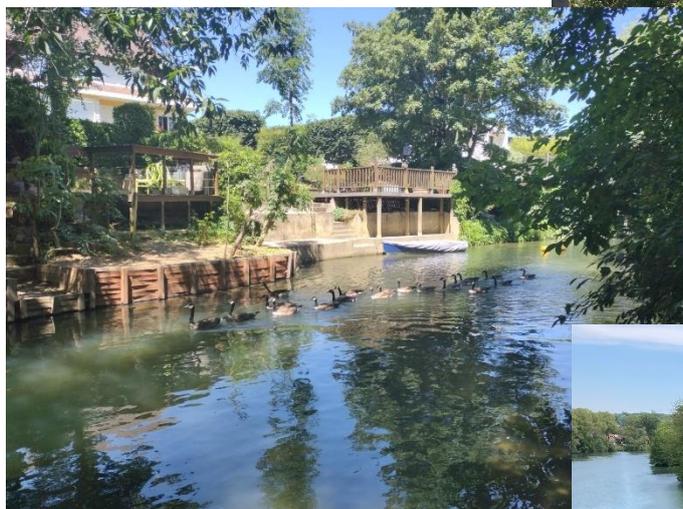
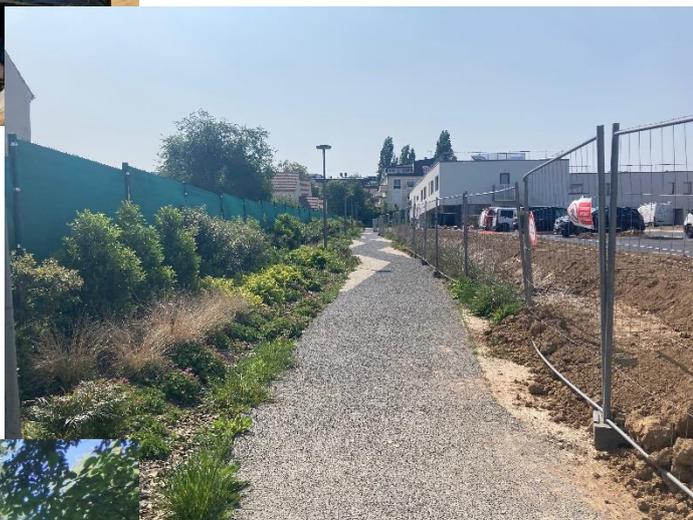
Le comité de pilotage du Contrat pour la présentation du bilan mi-parcours 2018-2020 a été réuni le 10 mai, avec, une nouvelle fois, une bonne participation (91% des signataires).

La dynamique du contrat est donc toujours très positive, avec, fin 2022, 82% des actions lancées et 80% des montants financiers prévus depuis 2018 qui ont été engagés. Plusieurs opérations ont ainsi fait l'objet de travaux.

L'accompagnement du Syndicat s'avère souvent décisif pour :

- sensibiliser et convaincre de l'utilité de l'action ;
- s'assurer des conditions techniques, administratives, financières pour démarrer l'opération ;
- accompagner, orienter et défendre le projet tout au long de son processus.

En parallèle, une démarche d'identification et d'émergence de **nouveaux projets de restauration écologique de berges** de Marne, initiée fin 2021 par le lancement d'une première phase de rencontre des acteurs, s'est poursuivie tout le long de l'année 2022, au vu de la mobilisation collective pour le sujet. Ainsi, la **quasi-totalité des acteurs a été rencontrée individuellement** (Villes riveraines des bords de Marne, Conseils Départementaux, intercommunalités, entités GEMAPIennes, Voies Navigables de France). Le second semestre a permis de poursuivre ce travail, pour **répondre aux premiers besoins ressortis des rencontres** : diffusion du guide d'entretien des berges (2012), réunion de coordination à l'échelle du 93, préparation d'une visite de terrain sur le 77 ; les initiatives vont se poursuivre en 2023.



Figures 6 : Comité de pilotage du Contrat du 10 mai 2022 (photo en haut à gauche) ; Aménagement d'une coulée verte à Noisy-le-Grand (photo en haut à droite) ; Sortie sur le Bras de Polangis (photo en bas à gauche) ; Réaménagement des berges au Port de Bonneuil (photo en bas à droite)

APPORTER UNE EXPERTISE POUR DES PROJETS VERTUEUX INTEGRATEURS DES PAYSAGES DE L'EAU EN VILLE

Un engagement fort pour une gestion intégrée des eaux de pluie

La gestion à la source des eaux pluviales figure parmi les thématiques prioritaires du SAGE Marne Confluence. Dès 2019, le Syndicat a mis en place, avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, une animation thématique dédiée. Cette animation résolument opérationnelle s'adresse à tout porteur de projets (collectivités, aménageurs, bailleurs...). Elle vise à susciter, faire émerger, dynamiser et suivre les actions de gestion intégrée des eaux pluviales qui concourent à la mise en œuvre du SAGE. Le SMV se positionne ainsi comme un interlocuteur privilégié des opérateurs du territoire et un relai territorial de l'Agence de l'eau et depuis 2020 de la Région Île-de-France également.

La volonté en 2022 était à la fois de poursuivre le travail de sensibilisation des porteurs de projets mais également de renforcer l'expertise apportée sur les opérations.

Ainsi, en 2022 :

- **5 nouvelles communes** sensibilisées et accompagnées en plus des 34 communes déjà rencontrées depuis 2019 et pour lesquelles les actions ont été suivies en 2022 ;
- **4 EPT et 1 CA à nouveau suivis** dans le champ de leurs compétences en aménagement et assainissement.
- **Plus d'une 30aine d'opérateurs d'aménagement** ont été sensibilisés et accompagnés.

Au global, le réseau d'acteurs suivis par l'animateur « eaux pluviales » est constitué de **plus de 300 contacts**. Ce sont désormais plus de 170 projets d'aménagement / de travaux identifiés lors des échanges, dont plus de la moitié peuvent présenter des potentialités de désimperméabilisation ou déconnexion à court/moyen/long terme.

Au cours de l'année 2022, 8 projets ont été aidés financièrement par l'AESN, pour un montant d'aide s'élevant à environ 1 million d'euros, en progression depuis 2019. 7 dossiers ont été déposés à la Région Île-de-France et ont permis de lever le même niveau d'aides financières (au titre des politiques régionales Eau, Plan Vert, 100 îlots de fraîcheur).

Ces projets ont permis la déconnexion de 40 252m² de surface active et la désimperméabilisation d'environ 8 770 m².

En outre, sur la période 2018-2022, 89 000m² ont fait l'objet d'une déconnexion des eaux pluviales (infiltration à la parcelle) par les signataires du contrat Marne Confluence 2018-2023.

Ces résultats témoignent d'une dynamique positive avec la concrétisation d'un nombre croissant de projets, que ce soit en termes de réalisations et de dossiers de demande de subvention déposés.



Figures 7 : Opérations de désimpermeabilisation à Chelles – Place Georges Guillaume (photo de gauche) et rue du 11 Novembre (photo de droite)

La sensibilisation est également passée par l'organisation de 2 webinaires :

« Cours oasis »	Gestion des eaux pluviales dans les projets de construction et de rénovation
19 octobre	17 novembre
A destination des collectivités	A destination des bailleurs
en collaboration avec les CAUE 77-93-94	Co-organisation avec SMBVB, Espaces, AORIF
<ul style="list-style-type: none"> Principes des cours oasis La concertation en amont des projets <ul style="list-style-type: none"> Retours d'expérience Accompagnement technique et financier 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement technique et financier Végétalisation de toiture Réaménagement des espaces extérieurs
100aine de participants	70 participants



Enfin, plusieurs démarches ont été poursuivies ou engagées :

- **Mise en place de 3 études de cas, afin de démontrer l'intégration possible d'une gestion à la source des eaux pluviales dans des projets ou dans des opportunités d'aménagement :** production d'esquisses de projets de déconnexion – désimperméabilisation

Les 5 sites suivants ont fait l'objet de cette production :

- Avenue de l'Europe (Chelles)
- Place Collin (Chelles)
- Place des Marronniers (Saint-Maur)
- Secteur centre ville (Brou)
- Rue Jules Béclard (Saint-Maurice)

Les fiches correspondantes ont été mises en ligne sur le site internet du SAGE.

- **L'accompagnement à la mise en compatibilité des zonages pluviaux** du territoire, sur les territoires de PEMB et CA PVM, et la tenue de réunions de coordination avec les EPT / Départements / intercommunalités du 93 et du 77
- La contribution à un groupe de **développement d'une cartographie des opérations vertueuses de gestion à la source des eaux pluviales, afin d'encourager de nouveaux porteurs de projets** (collaboration avec l'Institut Paris Région, Agence de l'Eau et d'autres entités portant une animation sur le thème des eaux pluviales)
- La contribution à la Charte « Natur'Eau 77 » du Conseil départemental de Seine-et-Marne, qui vise notamment à fédérer les acteurs de l'eau et de l'aménagement autour d'engagements en faveur de la gestion intégrée de l'eau
- La co-animation du groupe de travail « Les eaux pluviales et la ville » de l'association ARCEAU Ile-de-France, pour **partager les connaissances et échanger sur les pratiques entre acteurs opérationnels et acteurs de la recherche.**

A noter que le Syndicat Marne Vive fait partie du réseau national des animateurs « eaux pluviales » et a participé à ce titre à une rencontre nationale de ce réseau.

Sensibiliser aux paysages de l'eau via le Plan de Paysage

En janvier 2019, la Commission Locale de l'Eau a approuvé la stratégie et le plan d'action du Plan de Paysage Marne Confluence. Ce plan vient compléter le SAGE par une approche plus sensible des sujets liés à l'eau et invite à se poser les bonnes questions sur les manières de penser l'urbanisme et l'aménagement. Elle s'articule avec de nombreuses autres démarches : documents de planification urbaine, développement de projets d'aménagements à petite ou grande échelle (parcelle, ZAC, etc.), plan climat, etc.

Afin de concrétiser la mise en œuvre du Plan de Paysage, une convention a été signée en 2019 entre les CAUE 77, 93 et 94 et le Syndicat Marne Vive. Au cours de l'année 2022, ce partenariat a permis, particulièrement, de **développer des relais pour le déploiement des « Cours oasis » sur le territoire et d'échanger sur la prise en compte des paysages de l'eau dans les documents d'urbanisme, notamment les PLU intercommunaux, en cours d'élaboration.**

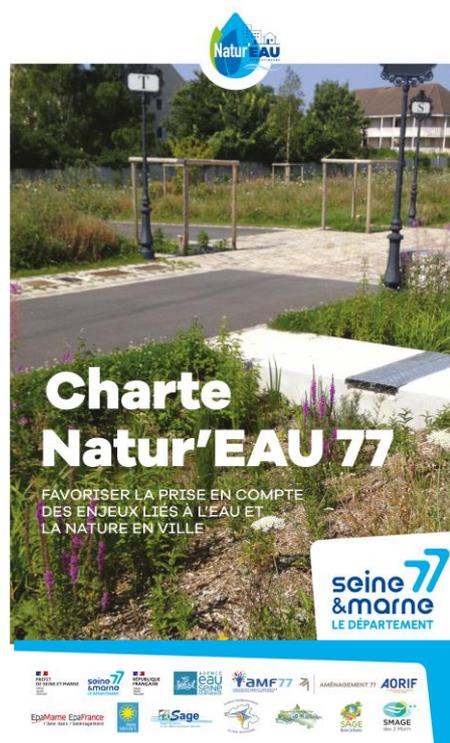
DEFENDRE LES ENJEUX DE L'EAU DU TERRITOIRE

Le suivi des grandes démarches

Le Syndicat Marne Vive s'implique également dans le **suivi des projets et des démarches de planification menées à des échelles supraterritoriales ou qui revêtent des caractéristiques territoriales fortes vis-à-vis des milieux aquatiques**. L'objectif est de s'assurer que ces opérations intègrent avec justesse les enjeux liés à la Marne, à ses affluents, et tiennent compte des prescriptions et intentions du SAGE Marne Confluence.

Des partenariats ont été reconduits avec l'Agence Régionale de la Biodiversité Île-de-France, le Cluster Eau Milieux Sols et l'association collectivités-chercheurs ARCEAU Île-de-France.

Le Syndicat Marne Vive s'est impliqué en 2022 dans le Plan Départemental de l'Eau du Département 77 et plusieurs groupes de travail associés (signature de la charte Natur'eau 77), les Comités de la Ressource en Eau de Paris Proche Couronne et de Seine-et-Marne, le PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes porté par l'EPTB Seine Grands Lacs, l'Instance Permanente de Concertation du Port de Bonneuil, le Plan Bleu du Département 94 et la Charte de l'Arc Boisé, la réduction des pollutions des autoroutes A4 et A86, ainsi que dans les groupes de travail établis par la Préfecture de Région et la Ville de Paris relatifs à l'ouverture des baignades en Seine et en Marne (thématiques pluvial, branchements, connaissances) et H2020 du SIAAP, etc.



Figures 8 : Participation au comité de suivi annuel du Plan Bleu du Val-de-Marne (photo de gauche) ; charte Natur'eau 77 signée par le Syndicat (photo de droite)

INFORMER & METTRE EN PARTAGE

Le Syndicat s'est impliqué dans plusieurs événements de sensibilisation du grand public aux enjeux de l'eau sur le territoire :

- Conférence « Saint-Maur Ville Jardin », 11 mai
- FestiMarne à Nogent sur Marne, 25 et 26 juin
- Festival Nautique de Bry sur Marne, 25 et 26 juin
- Plan Climat Local à Bonneuil, 23 novembre

Les questions sur l'avenir de la ressource en eau, le projet de baignade en Marne, l'origine des pollutions ou encore le fonctionnement des nappes sont très fréquentes et **témoignent d'un fort intérêt de la population pour connaître et comprendre le petit et le grand cycle de l'eau.**



Figures 9 : FestiMarne à Nogent (photo de gauche) ; Festival nautique à Bry (photo de droite) ; Conférence à Saint-Maur (photo ci-dessous)



Il a également apporté sa contribution à l'élaboration de panneaux de sensibilisation du public sur les bords de Marne à Bry et au Port de Bonneuil.

De plus, des interventions auprès de publics spécialisés ont pu être menées, notamment lors :

- Du Séminaire National des SAGE, à Lille en octobre
- Du Club Paysages DRIEAT, à Paris en octobre
- De la préparation du Big Jump dit « métropolitain »

AMELIORER LA CONNAISSANCE ET MOBILISER LE TERRITOIRE

L'objectif Baignade

Objectif fondateur du Syndicat, fédérateur des acteurs du territoire à travers le SAGE Marne Confluence, la question de la baignade alimente de nombreuses actions du Syndicat Marne Vive.

Objectif général 2 du SAGE :

« Améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour à la baignade en Marne en 2022, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences de la directive cadre sur l'eau ».

Depuis 2015, l'engagement du Syndicat Marne Vive est devenu opérationnel, avec la mise en place d'études spécialisées sur la question et l'appui aux collectivités partenaires pour résorber les pollutions en Marne. Sur ces bases, en 2018, les Villes de Champigny-sur-Marne, Chelles, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Saint-Maurice se sont portées candidates à la réouverture de sites de baignade, suivi récemment par Joinville-le-Pont. Une dynamique partenariale, pilotée par Marne Vive, est à l'œuvre.

En 2022, le Syndicat a :

- Piloté l'étude de préparation des profils de baignade en Marne, outils réglementaires nécessaires pour les villes candidates à la réouverture et utiles pour identifier, résorber et maîtriser les pollutions ;
- Poursuivi l'acquisition de connaissances sur la qualité bactériologique de la Marne ;
- Confirmé son engagement dans la dynamique collective de retour de la baignade en Seine et en Marne, pilotée par la Préfecture de Région et la Ville de Paris.

L'accompagnement des villes candidates et le lancement des études préparatoires à l'ouverture des baignades

Lancée fin 2021, l'étude mutualisée à l'échelle du Syndicat intitulée « *Préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade* » a été mise en place.

Ce lancement correspond à une nouvelle étape, symbolique et technique, dans la perspective de l'échéance 2022 et au-delà. En effet, l'étude doit permettre d'identifier et de modéliser les sources de pollution dégradant la qualité de la Marne au droit des 5 sites candidats et d'établir un plan d'actions pour les résorber, avec les collectivités concernées. Dès que la qualité de l'eau requise pour la baignade sera atteinte, les 5 Villes disposeront également de la trame des documents réglementaires à déposer aux services de l'Etat. En 2022, le travail bibliographique, associé à de nouvelles mesures sur le terrain et à la création d'un outil de modélisation du fonctionnement de la Marne et des rejets d'assainissement, **a permis de fournir aux villes, aux gestionnaires d'assainissement, chercheurs et services de l'Etat, un premier état des pollutions de temps sec impactant les 5 sites**. Il sera complété en 2023 par l'état des pollutions de temps de pluie et, surtout, par la mise en place de programmes d'études et de travaux d'assainissement pour résorber ces rejets, en lien avec les gestionnaires d'assainissement.

En outre, l'étude est l'occasion de créer des lieux d'échanges sur la baignade entre collectivités concernées et de passer en revue les exigences réglementaires liées à l'usage baignade. En 2022, une note juridique a été élaborée et partagée, qui détaille les contours de la compétence « Baignade ». Une note organisationnelle la complète, en décrivant, au regard de retours d'expérience, les étapes à mettre en œuvre en vue de l'ouverture d'un site : définition du service public associé, aménagement du site, mise en place de la surveillance de la qualité de l'eau et de la sécurité du site, animations éventuelles, financements et modalités de gouvernance de ces différents niveaux.

L'étude apporte donc de nombreuses informations étayées et nouvelles pour le territoire, qui ont vocation à rendre effective la baignade en Marne, pour répondre à un besoin d'usage de la population, mais aussi à des enjeux de santé environnementale.

L'acquisition des connaissances sur la qualité de la Marne

Débutée en 2015, **les campagnes de prélèvements bactériologiques se tiennent désormais chaque été pour évaluer l'état de la qualité de la Marne** au regard des paramètres visés par la directive européenne Baignade. Ces mesures présentent l'intérêt à la fois d'apprécier le chemin qu'il reste à parcourir pour espérer l'atteinte d'une eau de qualité réglementaire, mais également de comprendre l'impact des pollutions sur la Marne et les variations observées.

En 2022, 18 stations ont été investiguées, du 13 juin au 9 septembre, avec des prélèvements opérés 1 à 3 fois par semaine, selon que le site est candidat ou non à la mise en place d'une baignade. Des prélèvements depuis 3 ponts ont également été réalisés, afin d'évaluer la variabilité de la qualité entre les 2 rives et le centre du lit de la Marne.

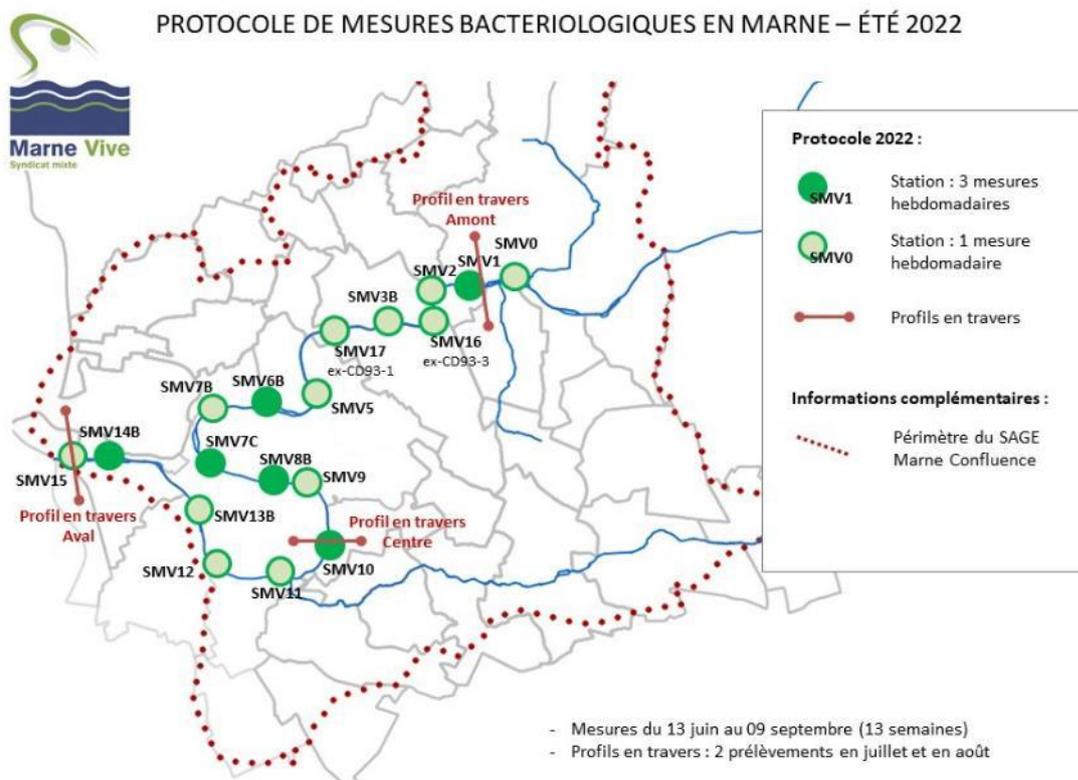


Figure 10 : Protocole de mesures bactériologiques en Marne Été 2022

Ces données alimentent les études de profils de baignade. Elles sont également partagées avec des scientifiques du Laboratoire Eau Environnement Systèmes Urbains, spécialistes de la microbiologie, afin d'évaluer la dynamique bactériologique de la Marne et comprendre l'origine de ses variations.

En 2022, le Syndicat Marne Vive a également orienté ses recherches sur la modélisation de la qualité de la Marne, grâce à un stage de Master 2, co-encadré avec le Laboratoire Eau Environnement et Systèmes Urbains de l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC). L'objectif visait à installer des capteurs de qualité de l'eau, sur des paramètres simples et, par une modélisation de la Marne, d'en déduire des concentrations bactériologiques. Ce travail exploratoire pourrait permettre de faciliter le suivi des pollutions bactériologiques en Marne, ce matériel étant éprouvé, peu coûteux et facile d'installation. Des capteurs ont été installés à Joinville et à Champigny et les études se poursuivront en 2023/2024 via une thèse de l'ENPC.



Figure 11 : Prélèvements et mesures de la qualité de la Marne 2022

La sensibilisation, le partage de l'objectif et les engagements collectifs

L'édition 2022 de l'opération « BIG JUMP », organisé au Beach à Saint-Maur des Fossés le 10 juillet, a permis de sensibiliser près de 1000 personnes aux enjeux de l'eau et à la nécessaire implication de chaque citoyen dans le plan d'action de lutte contre les rejets polluants en rivière, une **fréquentation record**.

Pour la 3^{ème} année, un dispositif de baignade flottant a été testé et a permis de rappeler que pour les futurs sites de baignade, au-delà de la qualité bactériologique de l'eau, la protection physique et la surveillance des baigneurs sont des nécessités.

Grâce à la participation de nombreux partenaires, petits et grands ont pu apprécier la quiétude de la Marne en bateau et en canoë et découvrir, par des animations pédagogiques et des stands, la vie des poissons, le fonctionnement de l'assainissement, la potabilisation de la Marne et les actions citoyennes pour développer la nature en ville.

Pour la 1^{ère} fois, la Ville de Champigny a organisé son édition Big Jump accompagné par le Syndicat. **Les Maires des 2 villes se sont rejoints au milieu de la Marne en paddle : la rivière et la baignade en trait d'union !**

Au niveau métropolitain, le Syndicat a pu poursuivre sa contribution au projet de reconquête de baignades en Seine et en Marne en héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques, par la participation active aux groupes de travail dédiés. A cette échelle, la mobilisation de l'ensemble des partenaires est essentielle et permet une mutualisation des analyses et des solutions, bénéfiques à chaque bassin versant.



Figures 12 : Opération « Big Jump » en Marne – événement à Saint-Maur

L'ANNEE 2022 EN CHIFFRES

7 membres, dont 2 nouveaux membres en 2022

46 communes couvertes et 1,3 M d'habitants sur le territoire du Syndicat

40 km de Marne et 4 affluents

Une équipe de 6 agents

Une 100aine de projets accompagnés

Environ 300 réunions animées / participées

Analyses au regard du SAGE :

80 autorisations d'urbanisme

19 documents d'urbanisme

33 dossiers sur l'eau

Plus de 2 millions € d'aides mobilisées par le territoire grâce à l'expertise du Syndicat

1000 participants au Big jump 2022

9 m3 de déchets flottants identifiés et ramassés

ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

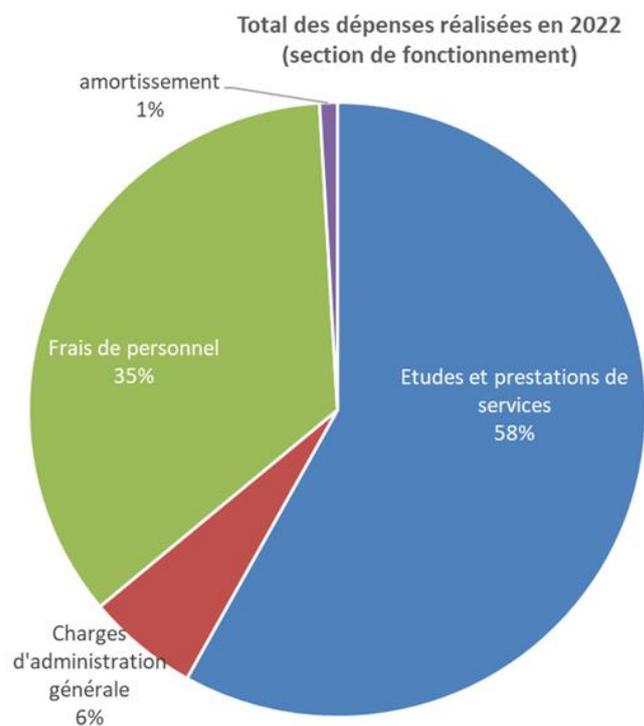
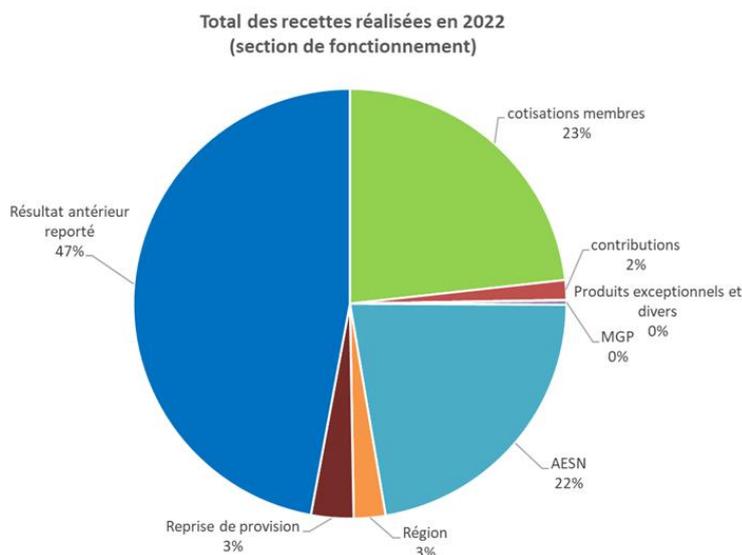
Bilan financier 2022

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	57 228,73€	1 578 835, 22€
DEPENSES	235,74€	736 465,98€
EXCEDENT / RESULTAT	56 992,99€	842 369,24 €

Détail des recettes et des dépenses de fonctionnement

ETAT DES RECETTES 2022	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	réalisé 2022 (€)
cotisations membres	366 852,00
contributions	23 463,00
subventions AESN	351 869,00
subvention Région	37 265,50
subvention MGP	5 000,00
versements villes baignade	0,00
excédent antérieur reporté	743 787,00
provisions baignade	50 000,00
produits exceptionnels et divers	598,72
total recettes	1 578 835,22

ETAT DES DEPENSES 2022	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	réalisé 2022 (€)
Etudes	404 317,61
Prestations de service	23 578,04
Matériels et fournitures	3 895,02
Locations mobilières et immobilières	
Charges locatives	11 235,46
Primes d'assurances BJ + RC	1 237,08
Honoraires	0,00
Documentation technique et générale	930,00
Formation professionnelle (frais de colloques et séminaires)	9 463,30
Annonces et insertion	4 291,68
Indemnités au comptable et au régisseur titulaire	0,00
Catalogues et imprimés	0,00
Publications	0,00
Frais de transports et de mission	251,60
Frais de réception	12,28
Frais d'affranchissement	1 825,84
Redevance SACEM et certificats	737,93
Cotisations (associations)	9 215,99
Frais de personnel	258 631,05
Frais financiers	0,29
Amortissement	6 842,81
Total dépenses	736 465,98



Détail des recettes et des dépenses d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé
Excédent 2021 reporté	50 385,92€	Mobilier	235,74€
Autres installations matériel et outillage technique	2 843,00€		
Amortissement : matériel de bureau et informatique	2 296,00€		
Amortissement : mobilier	1 703,81€		
TOTAL	57 228,73€	TOTAL	235,74€

Décisions prises lors des comités syndicaux de 2022

SEANCE DU 7 MARS

RAPPORT N°1 - VOTE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2021

RAPPORT N°2 - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

RAPPORT N°3 – PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RAPPORT N°4 - VOTE – APPROBATION DU TAUX ET DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES MEMBRES ET NON MEMBRES POUR L'ANNEE 2022

RAPPORT N°5 – AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION 2021 PRESENTE PAR LA COMPTABLE PUBLIQUE

RAPPORT N°6 – VOTE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

RAPPORT N°7 – VOTE - APPROBATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET DU SYNDICAT MARNE VIVE

RAPPORT N°8 - COMMUNICATION - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2020 DU SYNDICAT MARNE VIVE
POINTS TECHNIQUES

RAPPORT N°9 - INFORMATION – AVANCEMENT DU SAGE MARNE CONFLUENCE
INFORMATIONS DIVERSES

SEANCE DU 22 MARS

RAPPORT N°1 - VOTE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 7 MARS 2022

RAPPORT N°2 - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

RAPPORT N°3 - VOTE : APPROBATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS 2022

RAPPORT N°4 - VOTE : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2022

RAPPORT N°5 - VOTE : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION « ARCEAU » POUR L'ANNEE 2022

RAPPORT N°6 - VOTE : RENOUELEMENT DE LA PARTICIPATION DU SYNDICAT MARNE VIVE POUR L'ANNEE 2022 AU COMITE DES PARTENAIRES DE L'AGENCE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE

RAPPORT N°7 - VOTE : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CLUSTER « EAU-MILIEUX-SOLS » POUR L'ANNEE 2022

RAPPORT N°8 - VOTE : APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CELLULE D'ANIMATION POUR L'ANNEE 2021

RAPPORT N°9 - INFORMATION – AVANCEMENT DE L'ETUDE RELATIVE A LA PREPARATION DES PROFILS DE Baignade

RAPPORT N°10 - INFORMATION – AVANCEMENT DE LA STRATEGIE DE RESTAURATION DES BERGES DE LA MARNE

SEANCE DU 7 JUIN

RAPPORT N°1 - VOTE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 22 MARS 2022

RAPPORT N°2 - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

RAPPORT N°3 - VOTE : APPROBATION DE L'ADHESION DE L'EPT GRAND PARIS GRAND EST AU SYNDICAT MARNE VIVE

RAPPORT N°4 - VOTE : APPROBATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE AU SYNDICAT MARNE VIVE

RAPPORT N°5 - VOTE : REPRISE ET MAINTIEN DE PROVISIONS POUR L'EXERCICE 2022

RAPPORT N°6 - VOTE : APPROBATION DU RYTHME DE TRAVAIL AU SEIN DU SYNDICAT MARNE VIVE

RAPPORT N°7 - VOTE : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DU SYNDICAT MARNE VIVE

RAPPORT N°8 - VOTE : APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION « BIG JUMP » 2022

RAPPORT N°9 - VOTE : APPROBATION DE LA CHARTE NATUR'EAU 77

RAPPORT N°10 – INFORMATION : ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PAYSAGE PAR LES CAUE

SEANCE DU 22 NOVEMBRE

RAPPORT N°1 - VOTE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 7 JUIN 2022

RAPPORT N°2 - COMMUNICATION DES ARRETES PRIS PAR MONSIEUR LE PRESIDENT

RAPPORT N°3 - VOTE : APPROBATION DE L'ADHESION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE AU SYNDICAT MARNE VIVE

RAPPORT N°4 - VOTE : APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DE L'EXERCICE 2022

RAPPORT N°5 - VOTE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

RAPPORT N°6 - VOTE : APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT ADHESION AU SERVICE ERGONOMIE ET INGENIERIE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (EIRP) DU CIG PETITE COURONNE POUR LE CONSEIL EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

RAPPORT N°7 - INFORMATION : RECONQUETE DE LA QUALITE D'EAU DE BAINNADE EN MARNE, DONNEES TECHNIQUES, CONNAISSANCES JURIDIQUES ET OUTILS ACQUIS A L'ETE 2022

RAPPORT N°8 - INFORMATION : GESTION DES EAUX PLUVIALES A LA SOURCE, OUTILS PRODUITS POUR LES MEMBRES ET WEBINAIRES DE SENSIBILISATION REALISES A L'AUTOMNE 2022

Décisions prises lors de la Commission Locale de l'Eau

1ERE PARTIE : PRESIDENCE DE M. LE PREFET COORDONNATEUR DU SAGE OU DE SON REPRESENTANT.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET VERIFICATION DU QUORUM
2. ELECTION DU PRESIDENT DE LA CLE
3. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
4. ELECTION DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES
5. ELECTION DES REPRESENTANTS DU COLLEGE DES « USAGERS »

2EME PARTIE : PRESIDENCE DU PRESIDENT DE LA CLE

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA CLE DU 29 MARS 2021
7. APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DES REGLES DE FONCTIONNEMENT
8. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CELLULE D'ANIMATION 2021 DU SAGE MARNE CONFLUENCE
9. APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2022
10. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022
11. AVIS SUR LE DOSSIER D'AUTORISATION TEMPORAIRE CONCERNANT LES TRAVAUX DE CURAGE DES PRISES D'EAU DES USINES D'ORLY ET DE JOINVILLE-LE-PONT, PORTEE PAR EAU DE PARIS
12. APPROBATION DE LA CHARTE DE L'ARC BOISE, PORTEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE
13. INFORMATIONS DIVERSES

Les marchés suivis en 2023

N° marché	Objet et nature des marchés	Montant du marché (TTC)	Durée marché	Titulaire	Montant réalisé (TTC) en 2022	Aide financière
2020-02	Campagne de mesures bactériologiques en Marne	85 596€ annuel maximum	2020/2021/2022	CD 94	78 006,59€	- 80% AESN (base : 205 785€ pour 3 ans)
2020-03	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement de profils de baignade sur le territoire marne confluence	92 232€ maximum	2020/2021/2022	SEPIA Conseils	0€	- 80% AESN (Base 31 616€)
2021-01	Mission de conseil-expertise pour une meilleure gestion à la source et intégrée des eaux pluviales sur le territoire Marne Confluence	48 000€ maximum	13 avril 2021 – 13 avril 2022	Urban Water	33 930€	
2021-02	Localisation des zones d'accumulation de déchets flottants sur la Marne et nettoyage	48 000€ maximum annuel	2021/2022/2023	Au Fil de l'Eau	16 470€	
2021-03	Préparation à la réouverture des sites de baignade : élaboration des profils de baignade et accompagnement des personnes responsables des eaux de baignade	561 857,10€ maximum	2021 - 2025	Prolog INGENIERIE	264 871,02€	- 80% AESN (base 556 375€)
2022-01	Levers bathymétriques sur des bras de Marne	20 000€ maximum	2022	Ingéo	11 040€	

ANNEXE 1: LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU SAGE MARNE CONFLUENCE

Les 6 objectifs généraux structurant le PAGD

Objectif général 1 : réussir l'impérieuse intégration de l'eau, des milieux et des continuités écologiques dans la dynamique de développement à l'oeuvre sur le territoire Marne Confluence

Objectif général 2 : améliorer la qualité de toutes les eaux du territoire Marne Confluence de façon à permettre le retour de la baignade en Marne en 2022, sécuriser la production d'eau potable et atteindre les exigences DCE*

Objectif général 3 : renforcer le fonctionnement écologique de la Marne en articulation avec son identité paysagère et la pratique équilibrée de ses usages

Objectif général 4 : reconquérir les affluents et les anciens rus, avec une exigence écologique et paysagère pour en favoriser la (re)découverte et l'appropriation sociale

Objectif général 5 : se réapproprier les bords de Marne et du Canal de Chelles pour en faire des lieux attractifs et concrétiser le retour de la baignade en 2022, dans le respect des identités paysagères et des exigences écologiques

Objectif général 6 : coordonner, outiller et mobiliser les acteurs institutionnels, les usagers de l'eau et la population pour assurer la réussite du SAGE

* Directive Cadre sur l'Eau

CE QUE LE SAGE MARNE CONFLUENCE VA CHANGER



2022 : objectif baignade
Interdite depuis plus de 30 ans, l'ambition du SAGE est d'identifier des futurs sites de baignade et définir les conditions sanitaires et de sécurité adaptées à son retour en 2022.



Pour une qualité de toutes les eaux

Avec tous les acteurs et usagers, le SAGE cherche à maîtriser les pollutions rejetées dans la Marne et ses affluents, pour des rivières propres à la production d'eau potable et à la baignade. Cela nécessite de veiller à ce que les eaux usées soient correctement collectées, de limiter l'imperméabilisation des sols et de gérer les eaux pluviales au plus près de là où elles tombent par des techniques adaptées.



Les paysages de l'eau au coeur de la ville de demain

Penser autrement l'aménagement des villes suppose des changements de pratiques en redonnant sa place et sa visibilité à l'eau. Le SAGE va contribuer à redessiner les paysages urbains autour de l'eau en créant un réseau d'échanges pour la conception d'un urbanisme et d'opérations d'aménagement durables.



Des rivières et une richesse à (re)découvrir

La Marne, les rivières, les étangs et les zones humides sont une richesse importante en milieu urbain. Ils font partie de notre héritage et notre quotidien. Le SAGE vise à améliorer leur fonctionnement écologique et à permettre au plus grand nombre de s'épanouir au contact de ces milieux, par une pratique équilibrée des usages liés à l'eau (navigation, sports, promenade...)



Syndicat Marne Vive

Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

01 45 11 65 72

www.marne-vive.com

www.sage-marne-confuence.fr